

Accueil > Actualités > Énergies renouvelables : concertation publique pour déterminer les zones de production sur la commune



La commune de LANGOLEN lance une concertation publique afin de déterminer les zones pouvant potentiellement accueillir des projets de production d'énergies renouvelables sur son territoire. Tous les habitants peuvent y contribuer, en envoyant un mail à l'adresse mairie@langolen.bzh, jusqu'au samedi 2 décembre inclus.

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables demande aux communes de définir, avant le 31 décembre 2023 et après concertation avec les citoyens, des zones d'accélération pouvant potentiellement accueillir des projets d'énergies renouvelables. Ce travail de recensement traduit la volonté de la municipalité d'inscrire LANGOLEN dans le mouvement des villes en transition pour en faire un territoire éco-responsable.

La phase de concertation pour ce projet se tient du 27 novembre au 9 décembre.

Un portail cartographique du territoire est mis en ligne par Quimper Bretagne Occidentale pour les communes de l'agglomération quimpéroise, afin d'apporter les éclairages nécessaires aux contributions citoyennes. Une version papier peut être également consultée à l'accueil de la mairie, durant toute la période déterminée de concertation, aux jours et heures d'ouverture habituels. Le public peut ainsi formuler des observations sur un registre spécialement dédié.

[Cliquez ici pour consulter la cartographie](#)

A l'issue de la concertation, ces zones d'accélération pouvant potentiellement accueillir des projets d'énergies renouvelables seront soumises au conseil municipal de décembre, pour chaque type d'énergie renouvelable. Il ne s'agira pas de zones exclusives, d'autres projets pourront donc être autorisés en dehors de ces zones. Le bilan de la concertation sera rendu public dans la délibération du prochain conseil municipal en décembre.

Pour contribuer à cette concertation publique et apporter vos idées afin de nous aider à déterminer les zones de production sur la commune, vous pouvez envoyer un mail à mairie@langolen.bzh avec pour objet "Concertation publique EnR".

Vous pouvez également consulter le dossier directement à la mairie et émettre vos idées sur le registre dédié.